

Loi électorale du Canada

tion. Mais si on a des dons anonymes, on ne saura plus qui a alimenté encore la caisse des grands partis. C'est cela que nous ne voulons pas, monsieur l'Orateur.

J'aurais également aimé que l'on présente une modification sur le plan financier, si on veut avoir des élections honnêtes, et cela on l'a demandé souvent. On dit que l'on fixe des montants d'argent pour essayer de donner justice aux votants. Mais pour avoir des élections honnêtes, il n'y a qu'une seule façon de procéder, c'est d'exiger la carte d'identité. On le prône depuis 10 ans. On disait, il y a 10 ou 15 ans, que cela coûterait trop cher. Tout le monde a des cartes aujourd'hui. C'est le numéro d'assurance sociale qui compte aujourd'hui. Eh bien, qu'on l'ait la carte d'identité avec une photo et le numéro d'assurance sociale pour aller voter. On constaterait qu'il se volerait beaucoup moins de votes, si chacun était obligé d'avoir sa carte d'identité dans sa poche pour aller déposer son vote. On le demande depuis longtemps. Pas un des vieux partis, ni les libéraux ni les conservateurs, ne veulent admettre cela. A mon avis, ils en profitent tous les deux, voilà pourquoi ils ne veulent pas. Là on commencerait à donner justice aux votants, et on éviterait qu'un type arrive en empruntant un nom qui ne lui appartient pas et s'en serve pour voter. Mais lorsqu'il aura sa carte d'identité, il ne pourra pas voter au nom d'un autre.

Dans ma circonscription de Roberval, malgré que je surveille, je me fais encore voler de 1,000 à 1,500 votes à chaque élection. Si nous avions cette carte d'identité, cela ne se passerait pas ainsi.

En deuxième lieu, je voudrais suggérer comme amendement au comité quelque chose à propos du montage des listes électorales. Que ceux qui sont nommés pour faire les listes électorales se rendent compte que dans les territoires urbains tout va bien parce que le parti au pouvoir et l'opposition sont représentés, ils sont deux personnes pour faire les listes. Dans les circonscriptions rurales, le président d'élection ne nomme qu'une personne qui peut faire la liste à son goût et peut oublier ceux qu'il veut oublier et ajouter à la liste le nom des personnes de son choix.

Puisque nous parlons de la justice du vote, pour réellement donner justice à l'électeur, je pense qu'on devrait employer deux personnes dans les circonscriptions rurales comme on le fait actuellement dans les circonscriptions urbaines, afin d'avoir une bonne surveillance et ainsi commettre moins d'erreurs. On me dira peut-être: Dans les circonscriptions rurales, si on oublie un nom, la personne peut être ensuite assermentée. Mais c'est justement là le truc, monsieur l'Orateur. On va jusqu'à emprunter les gars de la ville pour être assermentés dans les circonscriptions rurales, dans nos régions, parce qu'ils ont oublié les villes. C'est là le truc, c'est là que nous, les petits

[M. Gauthier (Roberval).]

partis, qui n'avons pas l'argent afin d'acheter les gens, nous nous faisons «passer des sapins».

Cela est même allé plus loin, il s'en est tellement passé dans certains bureaux de scrutin que le président des élections m'a même téléphoné à un certain moment pour me dire: Il se fait un tas d'erreurs dans le bureaux de scrutin, des gens sont allés voter et ils n'avaient pas le droit de voter. Fermez-vous le bureau de vote ou le laissez-vous ouvert? Et moi, afin de donner justice à tout le monde, j'ai répondu: Mais laissez-le ouvert, on verra ce qui arrivera à la fin! Et certains grands partis continuaient encore leur petit truc. Il y a de ces gens qui sont tellement habitués là-dedans, ils ont été élevés là-dedans et ils prennent cela pour un sport le fait de voler des votes.

J'en connais, de ma région, des personnes âgées, près de la mort, des personnes de 75 ans ou plus et qui, à chaque élection, sont sur la route afin de tenter leur ancien truc, savoir, voler des votes.

Je serais très heureux cette année si, lors de l'adoption de ce bill, l'on présentait une modification rendant la carte d'identité obligatoire pour voter. A partir de là nous commencerons à penser à la justice, si nous avons ce qu'il faut pour financer les élections, et je dis «ce qu'il faut»—évidemment je ne parle pas ici des petits montants de \$10 à \$100,—afin que tous les montants de plus de \$100 soient dévoilés et connus du public. Le public a le droit de savoir ce qui se passe dans le domaine financier, et, à partir de là, nous commencerons à exercer un certain contrôle.

En ce qui a trait à la votation, lorsque nous aurons la carte d'identité, nous commencerons à poser des bases assez solides en vue de contrôler le vote dans nos régions et savoir qui a droit de vote et qui n'en a pas le droit.

Monsieur l'Orateur, j'espère que le comité prendra bonne note de mon exposé et je souhaite que, enfin, on cesse de faire des lois de camouflage, des lois dans le but de gonfler davantage ceux qui font des élections à coups de millions et de centaines de millions, et que l'on essaie de protéger au moins les partis en voie d'évolution, les seuls partis capables de dire ce qui se passe au gouvernement et la vérité à la population.

● (1622)

[Traduction]

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord dire que je me félicite de la présentation de ce bill. C'est l'aboutissement du travail d'un grand nombre de personnes dévouées qui y ont collaboré avec le président général des élections ces trois dernières années. Les représentants des quatre partis officiels ont commencé à se réunir avec M. Hamel et son personnel en février 1974, et le comité spécial s'est réuni régulièrement depuis. J'ai eu l'honneur de faire partie de ce comité au cours des derniers mois, et je m'intéresse donc vivement au bill à l'étude.